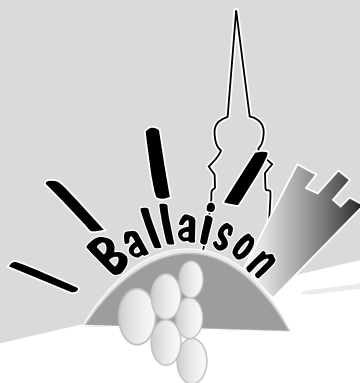


# COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 27  
DÉCEMBRE 2021



Séance du Conseil Municipal du mardi 2 novembre 2021



Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 28 octobre 2021.

## **PRÉSENT(E)S :**

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,  
M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérard, M. CARTILLIER Antoine,  
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme LOUBET Chantal,  
M. UGO Alexandre, Mme GREGOIRE Corinne  
et M. LAGALISSE Clément.

**ABSENT(E) :** Mme RAPIN Christiane.

## **EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

M. COCHARD Fabien a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément.  
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie.

A été élu(e) secrétaire : Mme GREGOIRE Corinne.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2021 adoptée à l'unanimité.**

## FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

### **Délibération 2-07/11/2021 : FINANCES - Budget Principal Constitution de provision pour créances douteuses.**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle a pour objectif d'anticiper le risque d'irrecouvrabilité de créances qualifiées de « douteuses » déterminé lors des échanges entre l'ordonnateur et le comptable public.

CONSIDÉRANT la probabilité d'irrecouvrabilité de certaines créances et le caractère obligatoire de constitution de provisions en la matière,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillée ci-dessous :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N	0%
N-1	5%
N-2	30%
N-3	60%
N-4 et antérieurs	100%

- ACTUALISE annuellement le calcul et d'inscrire pour l'ensemble des budgets le nécessitant cette provision à compter des budgets primitifs de 2021,
- PRÉCISE que les dotations initiales et complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » en dépenses et sur le compte 491 « dépréciation des comptes de clients » en recettes seront ouverts annuellement lors du budget primitif,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

### **Délibération 3-07/11/2021 : FINANCES**

#### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la Commune de Ballaison.**

Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR), il est possible d'obtenir une aide financière jusqu'à 50 % du montant hors taxe (plafonné à 1.000.000 € HT) pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la Commune de Ballaison.

Il est donc proposé de présenter le projet dont le coût estimatif est de 4.752.000,00 € HT (achat du terrain inclus).

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Construction du nouveau groupe scolaire sur la Commune de Ballaison	4.752.000,00 €	Subvention Etat DETR 2020	10,52 %	500.000,00 €
		Bonification DETR 10% certification "Bois des Alpes"	1,05 %	50.000,00 €
		Subvention Région ARA - CAR	8,42 %	400.000,00 €
		Subvention CD74 CDAS	8,42 %	400.000,00 €
		Autofinancement de la commune	25,25 %	1.200.000,00 €
Emprunt	46,34 %	2.202.000,00 €		
TOTAL	4.752.000,00 €	TOTAL	100,00 %	4.752.000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le projet qui lui est présenté,
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) au titre de la construction du nouveau groupe scolaire sur la Commune de Ballaison,
- ARRETE le plan de financement comme suit :
  - Subvention espérée de l'Etat : 10,52 % sur le montant HT ce qui fait 500.000,00 euros – cinq cent mille euros - ,
  - Part revenant au maître d'ouvrage : 3.402.000,00 euros HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

Délibération 4-07/11/2021 :

### AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

#### Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet de construction du groupe scolaire et de ses annexes.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le programme d'équipement public défini et validé par le Conseil municipal le 8 septembre 2020 : la construction d'un groupe scolaire.

Il est également rappelé que le Code de la Commande Publique, dans son article L2421-3, précise qu'il appartient à la commune, maître d'ouvrage, de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : « Le maître d'ouvrage élabore le programme et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des études d'avant-projet par le maître d'œuvre ».

A ce titre, une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage a été signée avec le CAUE74 le 2 mars 2021.

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement, le CAUE a aujourd'hui précisé les besoins de la commune, défini le programme de l'opération et évalué les conditions de la réalisation du projet sur le site.

Les études de faisabilité ont permis de définir un programme décrivant les fonctionnalités et les caractéristiques techniques souhaitées du futur bâtiment ainsi qu'une enveloppe financière prévisionnelle selon le document présenté en séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le programme architectural et technique établi par le CAUE 74 en vue de la construction du futur groupe scolaire,
- APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle du projet estimé à QUATRE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLE EUROS hors taxes (4.352.000 € HT) tel que définie ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le concours de maîtrise d'œuvre,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation du concours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le CAUE 74 pour l'accompagnement de la commune dans l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

#### Information : Versement d'une subvention d'équipement de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie pour l'accueil de loisirs 2020.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du versement d'une subvention d'un montant de 3.918,12 € par la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie pour la bonification d'heures de prestation de service au titre du plan mercredi.

Délibération 5-07/11/2021 :

### AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

#### Modification des tarifs des services municipaux de la Pérès'cool pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'apporter la modification suivante concernant les tarifs des services municipaux de la Pérès'cool pour l'année scolaire 2021/2022 :

#### PROPOSITION TARIFS POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL ACCUEILLIS A LA PERIS-COOL 2021-2022

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / heure	ALSH et mercredi heure (goûter compris)	ALSH et mercredi matin (repas)	ALSH et mercredi journée (repas + goûter)	ALSH et mercredi après-midi (goûter)
Tarifs	3.90 €	5.55 €	3.90 €	15 €	18 €	10 €

#### PROPOSITION TARIFS POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ENSEIGNANTS ACCUEILLIS A LA PERIS-COOL 2021-2022

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / heure	Accueil du soir/heure (goûter compris)	ALSH et mercredi matin (repas)	ALSH et mercredi journée (repas + goûter)	ALSH et mercredi après-midi (goûter)
Tarifs	3.90 €	5.55 €	3.90 €	15 €	18 €	10 €

Monsieur le Maire soumet cette proposition de modification au vote.

Le résultat est le suivant :

- POUR : 4
- CONTRE : 7
- ABSTENTION : 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- REFUSE la proposition de modification des tarifs des services municipaux de la Pérès'cool pour l'année scolaire 2021/2022.

## VOIRIE ET RÉSEAUX

#### Information - SYANE - Hausse des prix d'électricité constatée dans les marchés de fourniture d'électricité attribués à ENALP.

Depuis fin 2020, les prix de gros de l'électricité sont en hausse. Le recours à l'ARENH ne permet pas de couvrir la totalité de vos besoins en électricité. Ainsi, pour la part non couverte par l'ARENH, le fournisseur s'approvisionne sur le marché organisé (marché européen, aussi appelé marché de gros). La hausse du prix de gros de l'électricité s'est accélérée ces derniers mois. Lors de l'attribution des marchés à ENALP, le prix de l'électricité était de 89 €/ MWh. Compte tenu du recours à l'ARENH, les marchés ont été attribués avec un prix de fourniture d'environ 69 €/MWh.

Au global sur la facture finale, une hausse d'environ 25% sera constatée en 2022 et d'environ 10 % en 2023 comparée aux prix des marchés attribués en 2018. Les prix définitifs applicables pour 2022 seront connus à partir du 15 décembre 2021. Concernant la fin d'année 2021 (du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 décembre 2023), les prix applicables sont connus et sont élevés car ils n'intègrent pas le dispositif de l'ARENH (hausse moyenne de 60% par rapport aux mois de novembre et décembre 2020).

Délibération 6-07/11/2021 : VOIRIE ET RÉSEAUX

#### Installation de la fibre optique - Autorisation de signature d'un acte administratif relatif à l'acquisition d'une parcelle Route des Crapons pour la pose d'une chambre et d'une armoire.

Pour le déploiement de la fibre optique sur la commune, il est nécessaire d'installer une armoire en bordure de voirie communale n°2 - Route des Crapons, à un endroit stratégique du hameau. La commune n'est propriétaire d'aucun terrain adéquat pour cette opération.

Une parcelle située section B, n°1299, de 168 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Tennebrey », est idéalement placée pour la localisation de cette armoire. Le propriétaire a donné son accord pour une cession gratuite de 9 m<sup>2</sup> à prendre au Nord de la parcelle en question.

Un document d'arpentage a été demandé à la SELARL Michel BARNOUD et Fabrice TROMBERT de Thonon-les-Bains, pour constater sa division.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif relatif à l'acquisition d'une parcelle Route des Crapons pour la pose d'une chambre et d'une armoire.

#### Information : Thonon Agglomération Rapport d'analyse d'eaux distribution

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante du rapport d'analyse d'eaux distribution effectué par Thonon Agglomération le 12 octobre 2021 dans le cadre d'un contrôle sanitaire prévu au

Chef-Lieu à Ballaison. Les résultats indiquent une eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

## URBANISME ET CADRE DE VIE

### 1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

#### Permis de construire modificatif

- Dépôt le 19/10/2021 : PC 074 025 20 B0002-M01 : M. COCHARD Julien, lieu-dit : « La Charbouille », partie en zone Ud et en zone A. Agrandissement du garage enterré, sans création de nouvelle place de stationnement, agrandissement de la dalle de la terrasse pour couverture de l'agrandissement projeté. Instruction en cours par la commune. Arrêté à émettre avant le 19/12/2021.

#### Déclarations préalables :

##### (dossiers instruits par la commune)

- Dépôt le 30/09/2021 : DP 074 025 21 B0054 : ISOWATT pour M. VUERCHOZ Didier, lieu-dit : « Les Chapons », zone Ud. Pose de panneaux photovoltaïques en toiture (40 m<sup>2</sup>). Arrêté sans opposition émis le 18/10/2021.
- Dépôt le 11/10/2021 : DP 074 025 21 B0055 : M. OGUEY Alejandro, lieu-dit : « Les Esserts », zone Ud. Aménagement d'une chambre au-dessus d'un garage, Arrêté sans opposition émis le 28/10/2021.
- Dépôt le 08/10/2021 : DP 074 025 21 B0056 : M. VERNAY Guillaume, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Uh. Crépi façade. Arrêté sans opposition émis le 28/10/2021.
- Dépôt le 08/10/2021 : DP 074 025 21 B0057 : M. VERNAY Jean-Pierre, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Uh. Crépi façade. Arrêté sans opposition émis le 28/10/2021.
- Dépôt le 11/10/2021 : DP 074 025 21 B0058 : M. ANDRIER Jean-François, chez SARL COLLOUD Géomètres, lieu-dit : « Sur les Croix », zone Uc. DP de division parcelle Propriété de 3 474 m<sup>2</sup> à diviser en deux : lot A : parcelle objet d'une mutation en vue de la construction d'une maison d'habitation : 757 m<sup>2</sup> et lot B : surplus restant la propriété de M. ANDRIER Jean-François. Arrêté à émettre avant le 11/11/2021. Consultation des gestionnaires de réseaux en cours.
- Dépôt le 15/10/2021 : DP 074 025 21 B0059 : M. COCHARD Stéphane, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh. Rénovation de la toiture de l'habitation existante, avec ajout de 3 velux modification de la porte du garage et du sous-sol, suppression du toit en tôle dans la cour intérieure. Arrêté à émettre avant le 15/11/2021.
- Dépôt le 15/10/2021 : DP 074 025 21 B0060 : M. MIELOCH Jean-François, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », zone Ud. Installation de volets roulants encastrés, remplacement des balcons bois existants par des balcons alu et bois selon modèle fourni. Arrêté à émettre avant le 15/11/2021.
- Dépôt le 18/10/2021 : DP 074 025 21 B0061 : M. CASTELLAZZI Henri, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Uh. Création d'un balcon sur consoles acier et garde-corps en fer. Arrêté à émettre avant le 18/11/2021.
- Dépôt le 22/10/2021 : DP 074 025 21 B0062 : M. PAPADAKIS Konstantinos, lieu-dit : « Les Chapons », zone Ud. Réalisation d'une clôture, hauteur maximum : 1,60 m (Muret de 0,40 m et grillage de 1,20 m). Arrêté à émettre avant le 22/11/2021.

**Information : Subdélégation du conseil municipal à l'EPF 74 concernant le Droit de Prémption Urbain**

**Propriété des consorts MICHEL, située au 110, route des Voirons**  
**Avis de France Domaine concernant la DIA sur la commune.**

L'Avis de France Domaine a été rendu pour un prix d'acquisition à hauteur de 420.000 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la possibilité de faire une contre-proposition à hauteur de 400.000 €.

## CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

### **Information : Election mandat 2021/2023.**

Election du 18 octobre 2021.

Mandature suivie par les élus du Conseil municipal de Ballaison avec l'appui de la MJC Chablais.

Première réunion prévue le mercredi 17 novembre 2021 en Mairie.

## FÊTES ET CÉRÉMONIES

- Octobre Rose 2021 : remerciement à l'ASLB et au Comité Ski Mont-Blanc pour l'organisation de l'événement.

- Accueil des nouveaux arrivants le 26 novembre 2021 sur invitation.

- Cérémonie du 11 novembre : première participation des nouveaux élus du CMJ.

## RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

**Cimetière** : une petite dizaine de personnes a répondu à l'appel pour participer au nettoyage du cimetière le 23 octobre, dans le cadre de l'engagement de la commune à la politique « 0 phyto ». Munis de leurs outils, les participants ont travaillé afin de rendre le lieu le plus agréable possible. Un grand merci aux volontaires.

**Nichoirs** : une vingtaine de personnes se sont portées volontaires. Avec l'aide de la LPO, une dizaine de secteurs ont été repérés sur le territoire de la commune pour installer des nichoirs, afin que ceux-ci soient visibles depuis l'espace public. Il sera nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires lorsque les arbres sont en limite du domaine privé et du domaine public.

**Hôtels à insectes** : le mardi 26 octobre, l'animateur de l'association « un rêve d'abeilles » est intervenu au Pérès'cool pour encadrer la construction de 5 hôtels à insectes avec les enfants. Les hôtels ont été installés au verger.

### **COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION**

Des cartes de vœux seront envoyées par le CCAS et la Municipalité en décembre prochain selon des listes établies.

### **COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX**

Un sondage va être organisé auprès des riverains pour la circulation Chemin du Four.

### **COMMISSION BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX** **CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT.**

Le dossier d'accessibilité des bâtiments communaux a reçu un avis favorable des services préfectoraux.

Une vigilance sera apportée suite aux dégradations au stade de football (intrusion de scooters).

## INTERCOMMUNALITÉ

### **Délibération 7-07/11/2021 : INTERCOMMUNALITÉ**

**Thonon Agglomération - Assainissement**

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (R PQS) Exercice 2020.**

L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune-membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service assainissement de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- DECIDE d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service assainissement de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération.

**Délibération 8-07/11/2021 : INTERCOMMUNALITÉ  
Thonon Agglomération - Eau  
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS)  
Exercice 2020.**

L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune-membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public eau, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.  
Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- DECIDE d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération.

**Délibération 9-07/11/2021 : INTERCOMMUNALITÉ  
Thonon Agglomération - Prévention et Gestion des déchets  
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS)  
Exercice 2020.**

L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune-membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.  
Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de prévention

et de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
- DECIDE d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Réintroduction du Pyrague**  
Proposition de partenariat de la commune.

**Point sur le dossier concernant l'affaire Brunet/Toutin aux Arales.**

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal  
le 7 décembre 2021.**

Clôture de la séance à 22h45

Le secrétaire de séance  
Mme Corinne GREGOIRE

Le Maire  
Christophe SONGEON

*Le Conseil Municipal  
vous souhaite de très belles fêtes  
de fin d'année !*



*M. le Maire et son Conseil Municipal  
invitent la population aux Vœux du Maire le  
samedi 29 janvier 2022 à 19 h 30 à la salle des fêtes.*

*Organisation soumise aux conditions sanitaires en vigueur à cette date.*

### CONTACTS

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : [accueil@ballaison.fr](mailto:accueil@ballaison.fr)

**COMMISSION INFORMATION :** [communication@ballaison.fr](mailto:communication@ballaison.fr)

**Site internet :** [www.ballaison.fr](http://www.ballaison.fr) - **Facebook :** [www.facebook.com/Ballaison](http://www.facebook.com/Ballaison) - **Application mobile :** Cityall